VOUS N'AVEZ PAS D'ASSURANCES PERSONNELLES ?

VOUS ÊTES EN ATTENTE POUR DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS PAR LE CISSSL ?

VOTRE DEMANDE A ÉTÉ REFUSÉE PAR LE CISSSL ?

L'ASEPL PEUT VOUS AIDER.

Être membre de l'ASEPL permet de...

- Rencontrer d'autres personnes vivant des situations similaires à la vôtre.
- Recevoir le journal saisonnier.
- Participer à des activités à coût réduit de 50 % pour les membres actifs et associés. De plus, ces activités sont gratuites pour les accompagnateurs.
- Acquérir ou conserver un mode de vie actif en participant aux activités.
- Bénéficier d'un soutien financier et psychologique.
- Recevoir de l'information, de l'écoute et des références.

QU'EST-CE QUE L'ASEPL ?

UN ORGANISME...

- Créé il y a plus de 30 ans par et pour les 700 Lanaudois et Lanaudoises vivant avec la sclérose en plaques.
- Dont la mission est de regrouper des Lanaudois et Lanaudoises vivant avec la sclérose en plaques afin d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs proches.
- Reconnu officiellement par le Gouvernement du Québec comme organisme d'action communautaire autonome.
- Reconnu officiellement par l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance, et dont le numéro d'enregistrement est 12059 2456 RR0001.
- Dont 100 % des sommes recueillies lors de ses campagnes de financement sont utilisées pour le service de soutien financier, l'organisation d'activités de qualité et à coûts abordables pour ses membres, ainsi qu'à la recherche scientifique d'un traitement pour la sclérose en plaques. Aucun salaire ni frais d'administration n'est payé par les donateurs.
- Membre du Cercle des donateurs du Réseau neuronal de l'institut et de l'hôpital neurologiques de Montréal.



SOUTIEN FINANCIER

pour les Lanaudois vivant avec la sclérose en plaques

Nord de Lanaudière (450) 753-5545 Sud de Lanaudière (438) 494-9900 asepl@intermonde.net www.asepl.org

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASEPL

- Soutenir financièrement les membres <u>actifs</u> de l'Association pour l'achat de produits et services qui ne sont pas défrayés par le CISSSL, les assurances ou autres.
- Permettre aux membres <u>actifs</u> de se procurer de l'équipement adapté à leurs besoins qui ne sont pas fournis par le CISSSL, les assurances ou autres.
- Offrir aux membres <u>actifs</u> et <u>associés</u> la possibilité d'avoir recours à un professionnel reconnu en relation d'aide.
- Offrir aux membres <u>actifs</u> la possibilité de recevoir des traitements de médecine douce.

Procédure

Vous devez d'abord vous assurer d'être membre de l'ASEPL. Pour se faire, il ne vous suffit que de compléter le formulaire d'adhésion et de vous procurer la carte de membre au coût de 15 \$ par année.

Vos factures peuvent être présentées 2 fois l'an, soit entre le 15 et le 30 septembre pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre, et entre le 15 et le 31 mars pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le montant budgété pour l'année est réparti semestriellement en fonction des demandes reçues et du succès des campagnes de financement de l'ASEPL. Il se peut donc que votre demande ne soit pas remboursée à 100%. Les membres du conseil d'administration de l'ASEPL statuent sur chacune des demandes déposées.

PRODUITS ET SERVICES REMBOURSABLES

- Produits d'élimination/incontinence
- Achat/location d'équipement
- Soutien psychologique

Les rencontres de soutien psychologique dispensées par un professionnel en relation d'aide accrédité, peuvent être remboursées aux membres actifs ou associés.

Médecine douce

Des traitements de médecine douce (ex : massothérapie, orthothérapie, homéopathie, kinésithérapie, acuponcture, etc.), dispensés par un professionnel accrédité peuvent être remboursés aux membres actifs.

Une attestation du CISSSL confirmant que ces produits ou services ne sont pas fournis par leurs services pourra être exigée.

Les membres de l'ASEPL en attente de services ou de subvention sont éligibles à l'aide financière.

FINANCEMENT DU SERVICE

Les fonds du service de soutien financier proviennent des diverses activités d'autofinancement que nous organisons tout au long de l'année : tirages, quille-o-thons, kiosque de vente de hot-dogs, etc.

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui nous permettent d'offrir ce service aux Lanaudois et Lanaudoises vivant avec la sclérose en plaques.

Merci de nous appuyer!

Pour faire un don, passez nous voir ou postez votre chèque à l'adresse suivante :

> ASEPL 200, rue De Salaberry Bureau 307 Joliette (Québec) J6E 4G1

Nous pouvons vous remettre un reçu officiel afin de vous permettre de bénéficier de crédits d'impôts.